



REGION DE COSSONAY



CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

du 23 août au 15 novembre 2025
les samedis et lundis de 17h00 à 18h00

(excepté le lundi 6 octobre 2025)

au collège des Chavannes à Cossonay (021/861.04.95)

LES CONTROLES SONT GRATUITS !



En plus de cet horaire, le contrôle des champignons est possible durant la même période à Echallens :
Local de la Rovina, Place Emile Gardaz 3, les samedis de 15h00 à 16h00.

En dehors des heures susmentionnées, vous pouvez tenter d'atteindre les personnes en charge des contrôles, à leur domicile, au 021 861 25 00, Mme J. Bocherens à La Chaux et au 079 545 72 30, M. J.- M. Froidevaux à Jouxten-Mézery.

Vous pouvez également consulter : le site internet www.vapko.ch où vous trouverez de nombreux renseignements relatifs aux champignons.

NOUVELLE BASE LEGALE dès le 1^{er} juillet 2024 !

Dans le Canton de Vaud, la cueillette des champignons est :

- Limitée à 2kg par jour et par personne
- Effectuée uniquement la journée de 7h00 à 20h00.

Ces mesures découlent de l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et de son Règlement d'application (RLPrPNP du 29 mai 2024), article 12, qui traite de la récolte des champignons non-protégés.